

/SA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-225 du 31 Mai 1984

chargeant le Camarade Manassé
AYAYI, Ministre du Commerce, de
l'intérim du Camarade Philippe
AKPO, Ministre de la Santé Publi-
que pour compter du 1er Juin 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 1er Juin 1984, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre du Commerce, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Mai 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MSP-MC 6
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-